

GRANDS MOULINS DE STRASBOURG

Société anonyme au capital de € 3.000.000.-
Siège social : 1, Place Henry Levy 67016 STRASBOURG
R.C. PARIS B 552 095 598

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE qui se tiendra dans la salle de réunion des services administratifs de la Société à 67000 STRASBOURG Port-du-Rhin, 1 place Henry Lévy

le mardi 12 avril 2016 à 11 heures

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Désignation du cabinet MAZARS pour l'audit des comptes semestriels au 30 juin 2015 et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Le texte des projets de résolutions qui seront présentés à ladite assemblée par le Conseil d'Administration est le suivant :

RESOLUTION UNIQUE

L'assemblée générale ordinaire, sur proposition du Conseil d'administration, décide de confier au cabinet Mazars, en sa qualité de commissaire aux comptes titulaire, une mission complémentaire de contrôle des comptes semestriels au 30 juin 2015 et des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015, dans le cadre de la procédure de régularisation de l'article L 820-3-1 du code de commerce.

Pour pouvoir assister à cette assemblée ou s'y faire représenter :

- les titulaires d'actions nominatives doivent être inscrits en compte « nominatif pur » ou « nominatif administré » au deuxième jour ouvré précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit le 7 avril 2016 à zéro heure ;
- les propriétaires d'actions au porteur devront dans le même délai, avoir leurs titres inscrits dans les comptes tenus par un intermédiaire habilité et pouvoir en justifier par une attestation de participation délivrée par ce dernier.

Les actionnaires nominatifs recevront avec leur convocation les documents nécessaires au vote par correspondance.

Tout actionnaire au porteur souhaitant voter par correspondance peut solliciter auprès de la société un formulaire à cet effet, et ce par lettre recommandée avec accusé de réception qui devra parvenir à la société six jours au moins avant la date de l'assemblée. Le formulaire de vote devra être renvoyé de telle façon que la Société puisse le recevoir 3 jours avant la date

de réunion. L'actionnaire qui vote par correspondance n'a plus la possibilité de se faire représenter ou de participer directement à l'assemblée.

Les questions écrites peuvent être adressées par voie postale au siège social ou par voie électronique à l'adresse v.thiry@grands-moulins-de-strasbourg.fr

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION